

## CARTE EUROPÉENNE D'ARMES À FEU

### Pièces à fournir pour une demande de délivrance de carte européenne d'armes à feu :

- Cerfa 10832\*03 (document à télécharger : [www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/mes-demarches/mesformulaires/arme](http://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/mes-demarches/mesformulaires/arme)) (indiquer, SVP, une adresse mail ou un numéro de téléphone)
- Photocopie de la pièce d'identité en cours de validité
- 2 photos d'identité récentes et identiques (à fournir uniquement dans le cadre d'une première demande)
- Un justificatif de domicile (EDF, gaz ou téléphone) de moins de 3 mois
- Photocopies des déclarations pour les cat C/D ou des autorisations de détention d'armes pour les cat B
- Pour les armes non soumises à déclaration/enregistrement (acquise avant le 01/12/2011) facture d'achat ou attestation sur l'honneur que les armes vous appartiennent
- Carte européenne (dans le cadre d'un renouvellement)
- Enveloppe lettre suivie 50 g disponible aux guichets de la poste libellée à votre adresse (facultatif)

### Le dossier est à envoyer à l'adresse suivante :

Préfecture – BPA – pôle armes - BP 2332 - 74034 Annecy cedex

### Pour toute demande d'information :

[pref-armes@haute-savoie.gouv.fr](mailto:pref-armes@haute-savoie.gouv.fr)

Permanence téléphonique les mardis et jeudis de 9 h à 11 h au 04 50 33 60 00